

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 11 février 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES FINANCES

L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL—ON SUGGÈRE DE CHANGER LA DATE DU JOUR DE L'ÉVALUATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Lorsque le jour de l'évaluation a été fixé au 31 décembre 1971, les terres de l'ouest du Canada se vendaient à des prix quatre, cinq et six fois plus faibles qu'à l'heure actuelle, de sorte qu'un agriculteur qui veut se retirer doit maintenant payer l'impôt sur des gains en capital gonflés par l'inflation depuis 11 ans. Les avocats, les médecins, les ministres ou les députés refusent d'évaluer leurs honoraires ou leur rémunération en fonction des prix de 1971, mais les agriculteurs sont pénalisés à cause de cette loi désuète, même si leurs frais ont augmenté et leur revenu a diminué. Je propose donc, appuyé par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à se montrer équitable envers les agriculteurs qui ont passé leur vie à cultiver la terre en fixant le jour de l'évaluation au 31 décembre 1981.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BUDGET

DEMANDE DE RETRAIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Cela n'étonnera personne qu'une autre mesure du budget MacEachen ait été dénoncée parce qu'elle s'attaque sans discernement aux petites entreprises. La taxe de vente fédérale devra désormais être calculée, imposée et prélevée par plus de 100,000 grossistes qui sont surtout de petits commerçants sans le personnel ou les connaissances nécessaires pour s'embarasser d'encore plus de paperasserie gouvernementale. Ce travail supplémentaire entraînera inévitablement une hausse des prix à la consomma-

tion et, partant, aggravera l'inflation. Je propose donc, avec l'appui du député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Finances de retirer cette disposition regrettable ou, mieux encore, de retirer tout ce fiasco monumental que s'est révélé son budget.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE NORD CANADIEN

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN—
DEMANDE UNE RÉUNION DU SOUS-COMITÉ PARLEMENTAIRE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que, après avoir été mandaté par la Chambre, le sous-comité de la Commission d'énergie du Nord canadien, a procédé à une étude publique de la Commission au cours de l'été 1981; que les affaires de la Commission ne cessent de se dégrader, comme en témoignent, par exemple, l'affaire de Field, en Colombie-Britannique, et l'imposition d'une surtaxe à cause d'une pénurie d'eau dans les territoires du Nord-Ouest; et que le gouvernement n'a convoqué qu'une réunion du sous-comité depuis octobre dernier, je propose, avec l'appui du député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que la Chambre ordonne au sous-comité de la Commission d'énergie du Nord canadien de se réunir sur-le-champ pour mettre la dernière main à son rapport et à ses recommandations.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COURSE AUX ARMEMENTS

LA CONDAMNATION DES ARMES CHIMIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Le président Reagan se prépare à autoriser à nouveau la production de nouvelles armes chimiques en déclarant lundi dernier dans une lettre au Congrès qu'il était «indispensable dans l'intérêt national» de produire de nouveaux gaz neurotoxiques mortels. Comme la production d'armes chimiques et biologiques répugne à l'humanité, et comme elle est en outre interdite par un traité international de 1925, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle):